

Informations générales

Période	31/03/2025					
Date de création du portefeuille	30/06/1995					
Devise du portefeuille	EUR					
Date de création de la part	26/08/1988					
Devise de la part	EUR					
Code ISIN	FR0010748723					
Type de part	C5					
Statut juridique	SICAV					
N° de portefeuille comptable	170044					
Valorisation	Quotidienne					
Société de gestion	UBS LA MAISON de Gestion					
Gérant	UBS LA MAISON de Gestion					
Valorisateur	CACEIS Fund Administration					
Dépositaire	CACEIS Bank					
Durée placement recommandée	1 an au moins					
Heure de centralisation	12:00					
Frais de gestion	0,40% TTC max					
Commission de surperformance	30% par rapport à l'ESTR +1%					
Rendement/Risque						
1	2	3	4	5	6	7

Valeur liquidative

Valeur liquidative	6 172,07
Actif net	19 319 050,12
Nb de parts	3 130,07

Orientation de gestion

LMdG Flex Court Terme est un fonds UCITS dont l'objectif est de surperformer l'ESTR capitalisé avec une volatilité annualisée inférieure à 1% sur la durée de placement recommandée.

La gestion du fonds associe deux moteurs de performance aux risques équilibrés : une stratégie crédit court terme (90% investis sur des titres de créances obligataires et monétaires court terme) et une stratégie de performance absolue (10% maximum du fonds) combinant une allocation d'actifs flexible et une sélection de fonds UCITS.

Benchmark

ESTR capitalisé

Duration

31/03/2025	1.99
------------	------

Rendement au pire

31/03/2025	2.76
------------	------

Rendement à maturité

31/03/2025	3.49
------------	------

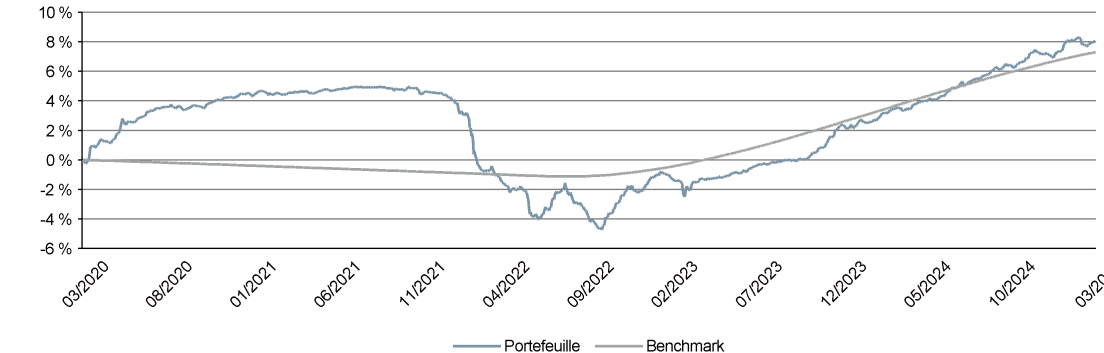
Contact

UBS LA MAISON de Gestion
contact@laimaisondegestion.com
+33 1 53 05 28 00

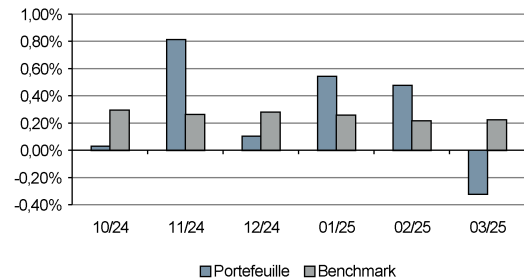
Indicateurs de performance

Performances (%)	1 mois	3 mois	Début de l'année	1 an	3 ans	5 ans
Portefeuille	-0,32	0,70	0,70	4,34	8,75	7,95
Benchmark	0,22	0,70	0,70	3,58	8,35	7,31
Surperformance	-0,55	0,00	0,00	0,77	0,40	0,64

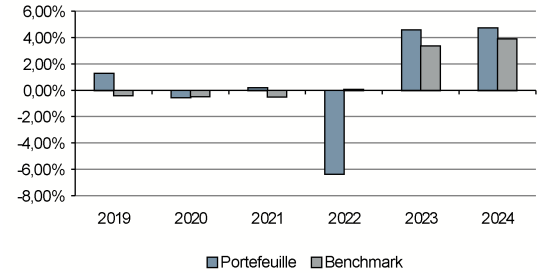
Evolution de la performance



6 derniers mois



6 dernières années



Indicateurs de risque

Indicateur de fréquence	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille (%) *	1.09	1.85	1.91
Volatilité du benchmark (%) *	0.07	0.21	0.27
Ratio de Sharpe du portefeuille *	1.11	0.09	0.10
Tracking error (%) *	1.09	1.80	1.88

* Indicateur annualisé

Commentaire de Gestion

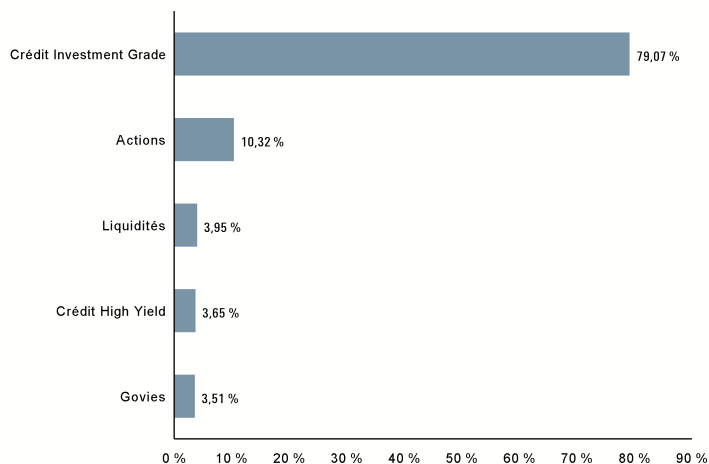
Le mois de mars a été marqué par des événements significatifs sur les marchés financiers. Après des mois de négociation, les nouveaux droits de douane américains ont été annoncés et entreront en vigueur les 5 et 9 avril. Le président Trump pourrait imposer un droit de douane de 10 % à tous les pays dès le 5 avril, avec des droits de douane individualisés plus élevés pour les pays avec lesquels les États-Unis ont les déficits commerciaux les plus importants. Cette annonce a provoqué une réaction immédiate des marchés.

Le FOMC a conservé ses taux inchangés en mars à 4,50 % (borne haute), marquant la seconde pause d'affilée après une baisse de 100 points de base depuis septembre 2024. La déclaration officielle soulignait la hausse de l'incertitude dans le paysage économique, en partie due aux politiques économiques imprévisibles de l'exécutif américain. Les membres du FOMC anticipent un ralentissement de la croissance, une inflation plus importante et un taux de chômage plus élevé en 2025, mais en intégrant deux baisses de taux de la Fed cette année. De son côté, la BCE a, comme attendu, réduit son taux directeur d'un quart de point, pour la sixième fois depuis le début de son cycle d'assouplissement monétaire en juin 2024. L'institution a souligné que le mouvement désinflationniste général en zone euro était bien amorcé.

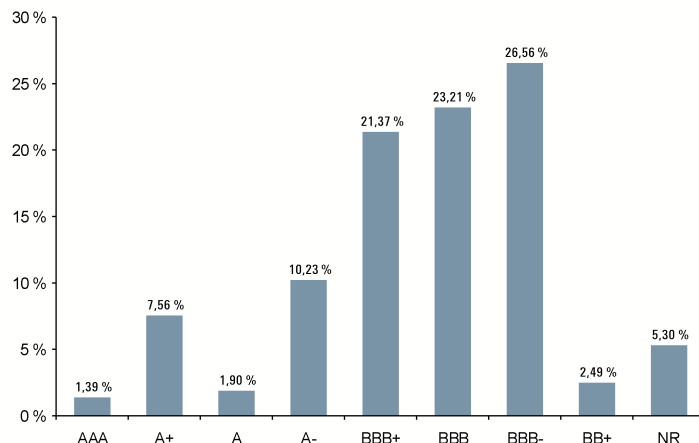
Les taux européens, habituellement corrélés aux taux américains, ont sous-performé. Un mouvement fort à la hausse a été observé après l'annonce du plan de dépenses allemand. Le plan de réarmement et d'investissement en Allemagne, proposé par le Chancelier Friedrich Merz, inclut une levée du frein à l'endettement pour financer ces dépenses. Ce plan pourrait augmenter les dépenses publiques d'environ 10 % du PIB au cours de la prochaine décennie. L'ampleur du coup de pouce budgétaire pourrait redonner confiance aux entreprises et aux ménages, avant même que l'augmentation des dépenses ne frappe l'économie. L'Allemagne va-t-elle créer un instant « whatever it takes » avec son plan de relance, comme jadis le gouverneur de la BCE Mario Draghi ? Cela reste à voir et surtout à valider au Parlement à la fin du mois de mars. L'ampleur du mouvement des taux allemands est presque inédite ; il faut remonter aux années 90 pour constater un mouvement comparable.

Les primes de risque ont initialement bien accueilli cette annonce et ont partiellement amorti l'effet des taux. Les marchés Investment Grade et High Yield Euro reculent respectivement de -1,0 % et -1,1 % sur le mois de mars pénalisés à la fois par la hausse des taux et l'écartement des primes de crédit. Ils progressent respectivement de 0.0 % et 0.54 % depuis le début de l'année.

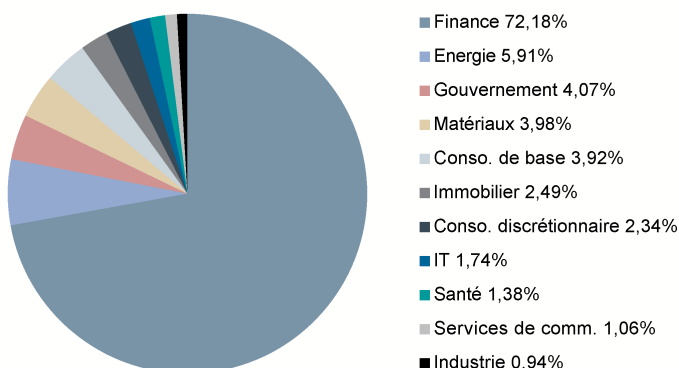
Répartition par classes d'actifs



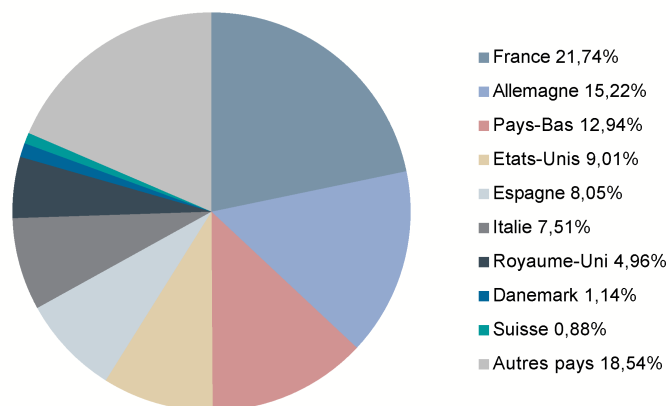
Répartition par notations de la poche obligataire



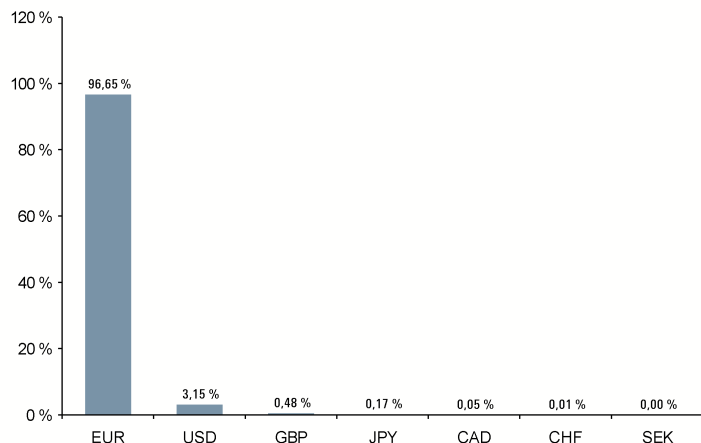
Répartition sectorielle de la poche obligataire



Répartition géographique de la poche obligataire



Répartition par devises



TOP 10 principales positions

Poids (% actif net)	
BANC SA 3.25 04-29	2,59%
ITAL BU 3.7 06-30	2,49%
GOLD SACH GR 1.25% 01-05-25	2,17%
UNIBAIL RODAMCO SE 7.25% PERP	2,14%
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	2,09%
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	2,04%
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	2,02%
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	1,96%
COMM AK 6.75 10-33	1,79%
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	1,78%
	21,07%

Glossaire

Volatilité :

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement, elle est représentée par le Lognormal de l'Ecart-Type annualisé de la performance du fonds. L'écart-type est la racine carrée de la variance des points de données par rapport à la moyenne. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué.

Ratio de Sharpe :

Le Ratio de Sharpe indique si le rapport entre le risque d'un fonds et sa performance est bon ou mauvais, le principe sous-jacent étant que le gestionnaire aurait pu investir dans un actif sans risque. Dans ce but, la performance de l'actif sans risque est soustraite à la performance annualisée. Cette performance nette est ensuite divisée par le risque, représenté par la volatilité annualisée. Plus le ratio est élevé, meilleur est le fonds. Un ratio négatif indique que le Fonds a été moins performant que l'actif sans risque.

Indice de référence :

Par exemple un indice obligataire ou un portefeuille d'indices, utilisé pour comparer la performance d'un portefeuille. Si le benchmark est un indice, on parle d'indice de référence.

Risque :

Eventualité que survienne un dommage ou une perte en capital en raison, par exemple, d'une baisse du cours d'un titre ou de l'insolvabilité d'un débiteur. Dans la théorie des marchés financiers, le risque d'un placement ou d'un portefeuille se mesure à l'ampleur des fluctuations de rendement attendues.

Stratégie de performance absolue :

Une stratégie de performance absolue vise une performance indépendante du sens de variation des marchés. C'est à dire qu'elle a pour objectif de générer une performance positive que les marchés actions montent ou qu'ils baissent.

Duration et sensibilité :

La duration indique en années la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Contrairement à la durée de vie résiduelle, le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (par ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée (resp. baisse) de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait (resp. monterait) de 2%.

Rendement actuariel à maturité :

Le taux de rendement actuariel correspond au taux d'intérêt que percevrait un investisseur qui détiendrait une obligations jusqu'à son terme.

Rendement au pire :

Le Yield to worst est potentiellement le plus faible taux de rendement actuariel que peut recevoir un investisseurs sur une obligation sans défaillance de l'émetteur. Celui-ci prend notamment en compte la possibilité d'un rappel d'obligation, c'est-à-dire la possibilité pour l'émetteur de rembourser l'obligation avant l'échéance.

Catégorie Investment Grade :

La catégorie Investment Grade correspond aux notations des agences de rating situées entre AAA et BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles correspondent à un faible niveau de risque de défaut.

Catégorie High Yield (Haut rendement - spéculatif) :

La catégorie High Yield ou « Haut rendement » correspond aux notations des agences de rating inférieures à la catégorie Investment Grade (BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent). Elles correspondent à un niveau de risque spéculatif.

Avertissements

Ce document est non contractuel. En cas de désaccord ou litige émanant de ce document, le prospectus complet fait foi. Le présent document est fourni à titre exclusivement informatif. Ce document a été élaboré par UBS LA MAISON de Gestion, société de gestion au capital de 1 167 600 euros, ayant son siège au 39 rue du Colisée 75008 Paris (381 950 641 RCS Paris) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 20 juillet 2004 sous le numéro GP 04000042. Il ne constitue en aucun cas une offre ou un appel d'offre, ni même un conseil pour acheter ou vendre quelque placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. UBS LA MAISON de Gestion n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies, bien que ces informations proviennent de sources externes réputées fiables. Sous réserve du respect des obligations légales ou réglementaires à sa charge, UBS LA MAISON de Gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de toute transaction relative au produit ou de tout investissement dans ce produit.

Il convient pour chaque produit de se reporter, préalablement à toute décision d'investissement ou de désinvestissement, aux documents d'information légaux (DICI, prospectus) ainsi qu'au dernier état périodique. Vous pouvez obtenir ces informations en accédant librement à notre site Internet : <http://www.lamaisondegestion.com>. Ces documents, ainsi que le dernier rapport annuel de chaque produit, qui comportent des informations en termes de risques, de commissions et de coûts, peuvent également être obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : UBS LA MAISON de Gestion, 39 rue du Colisée 75008 Paris. La souscription des parts/actions de l'OPC est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le prospectus) et dans les conditions prévues par le prospectus de l'OPC. UBS LA MAISON de Gestion attire votre attention sur le fait que la valeur d'une action de SICAV ou d'une part de FCP est soumise à l'évolution des marchés financiers et enregistre des fluctuations. Tout investissement dans des OPC peut comporter un risque plus ou moins important selon les marchés d'investissement y compris celui de la perte totale et soudaine de son investissement par l'investisseur. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière, de l'expérience et de la compréhension des produits financiers ou des besoins propres à un destinataire précis. Le traitement fiscal dépend de la situation de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.